



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 50137

Texte de la question

M Andre Rossi appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace sur l'inquietante diminution du nombre des candidats au recrutement des architectes des Batiments de France (de douze a vingt-quatre par an entre 1978 et 1982 et de quatre a onze depuis lors). Cette situation s'explique par l'insuffisance d'attrait materiel d'une fonction qui reclame a la fois beaucoup de competence, beaucoup de devouement et de fortes astreintes de travail (un a deux architectes par departement). Il suffit de constater que les debuts de carriere se font sur la base de 7 500 francs par mois et d'une indemnite et en fin de carriere de 15 000 francs par mois. Il est evident que malgre la possibilite de maitrise d'oeuvre - plus theorique que reelle en raison de leur surcharge de travail -, l'exercice liberal de l'architecture s'avere plus interessant que l'emploi d'architectes des Batiments de France, au surplus tres contraignant par le manque de moyens techniques d'exercice de leur fonction. Dans ces conditions, il lui demande s'il envisage de revoir le statut, les conditions de travail et les remunerations des architectes des Batiments de France.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour repondre aux preoccupations des personnels des services departementaux de l'architecture, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a propose une serie de mesures. La plus importante de ces mesures concerne la reforme du statut des architectes des Batiments de France, qui vise a integrer ceux qui le souhaitent dans le nouveau corps des « architectes et urbanistes de l'Etat ». Ce nouveau statut leur ouvrira un plan de carriere permettant d'accéder aux plus hautes fonctions dans leur domaine de competence. Une premiere concertation a eu lieu debut decembre 1991 ; le decret pourrait etre publie en 1992. Par ailleurs, l'importance des missions des architectes des Batiments de France et leur place dans le ministere sont egalement reaffirmées ; ils recevront prochainement une circulaire precisant leurs missions. Toutefois, certaines mesures sont immediatement applicables. C'est le cas de l'augmentation des primes ; la masse indemnitaire dont beneficient les architectes des Batiments de France sera, en 1991, trois fois superieure a celle de 1989. Les engagements pris par le Gouvernement ont donc ete tenus. De meme, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministere de l'equipement, le ministre a annonce la nomination prochaine d'un charge de mission, interlocuteur des architectes des Batiments de France aupres de la direction du personnel, pour traiter toutes les questions relatives a ce corps de fonctionnaires. En outre, le ministre s'est engage egalement a inclure les services departementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matiere de moyens et d'effectifs. A cet effet, leurs moyens de fonctionnement seront augmentes apres globalisation des credits et responsabilisation des chefs de service pour leur gestion. Enfin, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a reaffirme toute l'importance qu'il accorde a la preservation du patrimoine architectural et urbain, et a ceux qui en ont la charge. Il a assure les architectes des Batiments de France qu'il veillerait a ce que toutes les mesures proposees soient rapidement appliquees.

Données clés

Auteur : [M. Rossi Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50137

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement,du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement,du transport et espace

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4674